



Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

Assemblée générale du 27 janvier 2018

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2017

C'est la douzième fois que nous nous réunissons au mois de janvier puisque notre association existe depuis onze ans. Je vais donc vous présenter le rapport moral de l'année 2017 au cours de laquelle nous avons œuvré pour poursuivre nos objectifs : Préserver la qualité de la langue française, la faire aimer et la faire rayonner. Je vous invite donc à prendre connaissance du bilan de nos actions conduites en 2017 en faveur de notre belle langue française.



Concernant le nombre d'adhérents :

Au 31 décembre 2016, le nombre d'adhésions de notre délégation était de 56 dont 9 couples, ce qui donnait 65 adhérents, dont 64 domiciliés dans le Cher et une adhérente dans le Loiret.

En 2017, nous déplorons deux décès, Madame Ginette BONNET de La Chapelle-Saint-Ursin et Madame Chantal JACQUES-DESVILLETES de Saint-Georges-sur-la-Prée. Intervenu le 3 janvier 2018, j'ajoute le décès du docteur Daniel MERGIER d'Henrichemont qui participait fidèlement à plusieurs de nos activités. Compte tenu de quelques départs mais aussi de nouveaux venus, le nombre d'adhésions de notre délégation au 31 décembre 2017 était de 59 dont 11 couples, ce qui donnait 70 adhérents dont 69 domiciliés dans le Cher et une adhérente dans le Loiret. (1 association, 32 hommes et 37 femmes).

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- En janvier, Madame Annie Godrie de Parassy ;
Madame Maud HURÉ de Morogues ;
Madame et Monsieur REICHENBACH, Chantal et Raoul, de Farges-en-Septaine ;
- En avril, Monsieur Jean-Pierre BRANCHU de Menetou-Salon ;
Maître Roger TCHETCHOUA, de Vierzon ;
- En juin, Madame et Monsieur MARCHAND, Isabelle et Xavier de Gardefort ;
- En Juillet, Madame et Monsieur IZERT-MONTAGNE, Véronique et Didier de Morogues ;
- Et en septembre, Madame Annick MORAND de Montlouis ;
Madame Claudine SABOUREAU, de Trouy.

Bienvenue à ces nouveaux adhérents.

Concernant l'administration :

En 2017, il a été tenu une assemblée générale et deux conseils d'administration, soit un de plus que l'obligation statutaire.

Concernant les actions conduites :

Quatorze actions avaient été envisagées lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2017.

1^{ère} action : Organiser un concours de français dans les classes de 4^e des collèges :

Cette action est conduite par un groupe de dix membres, à savoir Françoise NORMAND, Josette ZEVACO-FROMAGEOT, Gérard FOULEDEAU, Jean-Charles GARNON, Philippe LEBLOND, Raoul REICHENBACH, Dominique et Jean-Pierre ROUARD, Monique et Alain ROBLET.

Concours 2016/2017 : Fin 2016, cinq collèges du Cher avaient inscrit 11 classes représentant un total de 263 élèves pour participer en janvier 2017 au « Plumier d'or », concours qui se déroule au plan international. Il s'agissait des établissements Antoine Meillet à Chateameillant, François Le Champi au Châtelet, Le Colombier à Dun-sur-Auron, Sainte-Marie à Nérondes et Roger Martin du Gard à Sancergues.

Le 22 mars, au cours de la Semaine de la langue française et de la francophonie, les 33 élèves du Cher ayant composé les meilleures copies du « Plumier d'or » ont participé au « Plumier d'argent » qu'organise

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

notre délégation. En récompense de leurs résultats, nous avons remis des livres - dont notre ouvrage « En français correct » - à chacun de ces élèves, grâce aux subventions obtenues de la Ville de Bourges (200 €) et du Conseil départemental (600 €). La remise des récompenses a eu lieu le 14 juin 2017, dans la salle du duc Jean du Conseil départemental du Cher à Bourges. Un rafraîchissement a été offert à tous les présents, élèves, parents, enseignants, qui sont repartis enchantés.

Concours 2017/2018 : Fin 2017, cinq collègues ont inscrit 14 classes totalisant 285 élèves qui participeront en janvier au « Plumier d'or ». Il s'agit des établissements Antoine Meillet à Chateameillant, Le Colombier à Dun-sur-Auron, Louis-Armand à Saint-Doulchard, Roger Martin du Gard à Sancergues et Francine Leca à Sancerre.

Sauf nouvelle modification du calendrier scolaire de l'Académie d'Orléans-Tours, notre « Plumier d'argent » aura lieu le 21 mars 2018 au cours de la « Semaine de la langue française et de la francophonie », prévue du 17 au 25 mars. Cette année encore, cette épreuve départementale sera récompensée par notre délégation, grâce aux subventions obtenues du Conseil départemental et de la Ville de Bourges, éventuellement abondées de dons offerts par des mécènes. La remise des prix interviendra au cours du mois de juin 2018, dans un lieu et suivant des modalités qui seront définis ultérieurement.

2^e action : Proposer aux médias locaux de publier une chronique rappelant le bon usage d'un terme ou d'une expression :

Depuis fin 2016, nos chroniques ne sont plus publiées dans les journaux locaux. Toutefois, Monsieur Jean-Pierre GILBERT, habitant La Borne, publie toujours chaque mois une de nos chroniques sur son site Internet intitulé « Gilblog ». Qu'il en soit vivement remercié.

Depuis fin 2013, nos chroniques sont regroupées dans notre livre « En français correct ». Cet ouvrage a connu du succès : au 1^{er} janvier 2017, il ne restait que 112 exemplaires sur les 810 livres imprimés précédemment. Une nouvelle impression de 200 exemplaires a été décidée. 123 ouvrages ont été écoulés en 2017. Au 31 décembre 2017, il restait donc 189 sur les 1010 imprimés au total. Nous pourrions donc continuer à offrir un exemplaire aux élèves qui participent au concours du Plumier d'argent et poursuivre la vente lors de nos différentes animations.

3^e action : Proposer une chronique aux médias radiophoniques locaux :

Nos chroniques sont toujours diffusées sous l'appellation « Mot à mot » sur les ondes de RCF Nièvre, sous l'appellation « En français correct » sur les ondes de Radio-Morvan, de Radio-Résonance et depuis septembre 2017 de Radio-Avallon à raison de trois chroniques par jour, cinq jours par semaine. En revanche, RCF en Berry a cessé de nous diffuser en septembre 2017. Toutefois, la reprise est espérée pour septembre 2018. Toutes ces chroniques sont celles de notre livre après une légère adaptation pour l'expression orale.

4^e action : Organiser une animation culturelle pour les festivités du 14 juillet à Menetou-Salon :

Comme les années précédentes, grâce à une subvention de 50 € accordée par la municipalité de Menetou-Salon, un jeu intitulé « Testez votre français » a été proposé sous forme d'un questionnaire à choix multiples, comportant différents niveaux de difficulté. Cette année, l'épreuve a été proposée aux visiteurs par Patrick BRETON, Danielle DESBARRES, Annie GODRIE et Alain ROBLET. En deux heures et demie, 65 personnes ont participé. Deux lauréats, un junior et un adulte, ont été récompensés par la municipalité de Menetou-Salon.

5^e action : Organiser une animation culturelle au profit du Téléthon le 3 décembre à Brinon-sur-Sauldre :

Lors de la dernière assemblée générale, Françoise NORMAND a annoncé qu'elle ne reconduirait pas cette animation à Brinon-sur-Sauldre. Le 22 septembre, j'ai demandé si l'un de nos adhérents souhaitait reprendre cette action dans une autre commune. Personne ne s'étant manifesté, l'action a été annulée .

6^e action : Conduire une communication avec les médias :

Madame JAVAL, journaliste, a été rencontrée le 14 juin, M. LAGEDAMON, rédacteur en chef du « Berry Républicain », et M. VAN DE KRAATS, son adjoint, ont été rencontrés le 10 octobre pour présentation de l'association, puis Madame RAYMOND, journaliste, le 19 octobre pour le lancement de la deuxième édition

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

de notre concours de français « Les Nouvelles de DLF 18[®] ». De plus, Madame Françoise THOMAS, correspondante du « Berry Républicain » a rendu compte régulièrement de nos activités locales.

7^e action : Organiser un pique-nique en juin :

Le temps était beau le dimanche 11 juin ! Pourtant nous n'étions que huit à nous retrouver au bord de l'étang communal des Aix-d'Angillon. Au cours de l'après-midi, Alain ROBLET a fait le point sur l'avancement de nos actions, puis Philippe LEBLOND a proposé quelques animations portant sur la langue française.

8^e action : Soutenir et aider la délégation de la Nièvre si elle organise une animation au Festival du mot à La Charité sur Loire :

Sans objet : La délégation de la Nièvre n'a pas été en mesure d'organiser cette animation.

9^e action : Reconduire le concours « Les Nouvelles de DLF 18[®] » :

Justine BARAKAT, lauréate du concours lancé au dernier trimestre de l'année 2016, a été récompensée le 14 juin salle du duc Jean au Conseil départemental du Cher. Sous le pilotage de Philippe LEBLOND, Françoise NORMAND, Josette ZEVACO-FROMAGEOT et Alain ROBLET ont apporté quelques améliorations au règlement, à la communication, permettant de reconduire le concours entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre. Dix nouvelles ayant été reçues, le jury procède actuellement aux corrections en vue d'une remise des récompenses si possible lors de la Semaine de la langue française et de la francophonie 2018.

10^e action : Organiser une animation lors de la venue de huit enseignants moldaves à Saint-Amand-Montrond :

Gérard BROUSSAUD, coordinateur de « Solidarité laïque » pour le Cher, reçoit chaque année des professeurs moldaves qui enseignent le français dans leur établissement scolaire. Il nous a donc proposé une action nouvelle consistant à organiser une animation lors de la venue des enseignants moldaves au mois de juin. Sous son pilotage, Philippe LEBLOND, Raoul REICHENBACH et Alain ROBLET ont préparé la venue de huit enseignants moldaves le 9 juin à Menetou-Salon. M. FOUCHET, maire de la commune est venu saluer nos visiteurs lors du pique-nique qui s'est tenu au bord de l'étang communal. De nombreux adhérents de notre association y ont participé et une animation autour de la langue française a été proposée. Monsieur Philippe GILBERT a ensuite accueilli tous les présents pour une visite dans une vigne de son domaine et a offert une dégustation de sa production viticole. Chaque enseignant moldave est reparti avec un flacon de l'un de ces précieux breuvages.

11^e action : Participer à la Fête des associations à Bourges :

Le dimanche 10 septembre, aux Rives d'Auron, de nombreux visiteurs ont été reçus et renseignés par Gérard BILLAULT, Annie GODRIE, Maud HURÉ, Isabelle et Xavier MARCHAND, Françoise NORMAND, Jean-Pierre PINEAU et Alain ROBLET. Notre pavillon d'exposition au décor modernisé a reçu de nombreux visiteurs et notre livre « En français correct » a rencontré plusieurs acquéreurs.

12^e action : Participer au Salon littéraire à Saint-Amand-Montrond :

Le samedi 23 septembre après-midi et le dimanche 24 septembre, notre association s'est rendue à Saint-Amand-Montrond. Pour cette première participation, là encore, les visiteurs ont été intéressés par notre présentation. De plus, Gérard BROUSSAUD et Alain ROBLET ont eu la très agréable surprise de voir notre association recevoir le prix littéraire du salon pour notre livre « En français correct ». Quel succès !

13^e action : Participer au Salon du livre à Henrichemont :

Pour la deuxième année consécutive, le dimanche 19 novembre, un salon du livre a été organisé dans la salle communale polyvalente d'Henrichemont. Claudine SABOUREAU, Patrick BRETON et Alain ROBLET ont réalisé le plus gros score de vente de notre livre « En français correct ». À renouveler !

14^e action : Rechercher des citations issues d'œuvres littéraires :

Comme les années précédentes, Véronique BERGER note des citations dans des cahiers. Cette année encore, quelques-unes ont été affichées dans notre pavillon d'exposition à la Fête des associations à Bourges.

Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

15^e action : Réagir à l'envahissement de l'anglais dans notre langue :

À l'initiative et préparée sous la plume de Raoul REICHENBACH, une lettre a été adressée le 23 mars au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) pour attirer son attention sur l'usage abusif d'anglicismes dans les médias, notamment à la télévision française, ce qui irrite la plupart de nos concitoyens. Cette lettre a reçu des commentaires encourageants des membres de DLF national - qui l'a publiée dans la revue trimestrielle du 2^e trimestre – et de certaines délégations. En revanche, nous attendons toujours une réponse du C.S.A. !

Lors de l'assemblée générale du 21 janvier 2017, plusieurs propositions d'actions ont été évoquées pour les années à venir, l'une d'elles a été partiellement mise en œuvre à savoir l'amélioration de notre pavillon d'exposition lors de la Fête des associations à Bourges. Une autre proposition invitait à étudier les propositions des membres de l'association ; lorsque nous arrêterons le programme de l'année 2018, je vous ferai part de celles que j'ai reçues.



J'ajoute que le 25 mars, je me suis rendu à Paris à l'assemblée générale de Défense de la langue française, pour représenter notre délégation. Une fois de plus, j'ai pu vérifier que nos actions, très diverses et pour la plupart très originales, s'inscrivaient pleinement dans la ligne de l'association nationale. De plus, la délégation du Cher est la plus active de toutes.



Pour terminer, je signale qu'aux aides financières évoquées précédemment, s'ajoute la subvention accordée par la commune de Menetou-Salon, sous forme de mise à disposition gratuite de la salle dont nous profitons aujourd'hui. Je remercie également les membres du bureau de l'association « Les Amis de la principauté de Boisbelle-Henrichemont » qui nous prêtent aimablement leur matériel de vidéo-projection.

Je tiens donc à adresser un très grand remerciement à tous les organismes, collectivités et particuliers qui nous ont apporté leur aide et leur soutien, sous quelque forme que ce soit.



En conclusion, nous constatons que le programme d'actions envisagé lors de la dernière assemblée générale a été, à une exception près, entièrement réalisé. Nos résultats ont été globalement satisfaisants et nous nous sommes montrés aussi dynamiques que les années précédentes. Aussi, j'adresse mes plus vifs remerciements à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur temps, leur énergie, voire leurs moyens pour participer activement à la préparation, au lancement et au bon déroulement de nos actions en faveur de la langue française. Un très grand merci à vous tous, avec une mention particulière pour les membres du bureau qui m'épaulent.

Compte tenu de nos résultats, j'ose espérer que, lorsque l'ordre du jour abordera la proposition d'actions pour l'année 2018, vous accepterez que nous poursuivions ou reconduisons la plupart des activités en cours, mais aussi que de nouvelles pistes seront éventuellement explorées.

Je vous remercie de votre attention, et maintenant, je prie tous les membres qui sont à jour de leur cotisation de bien vouloir approuver le présent rapport moral, après réponse aux questions éventuelles que vous voudrez bien me poser.

Mesdames et Messieurs, vous avez la parole.

Le président,
Alain ROBLET